



*Le Parc des estuaires
en Haute-Bretagne*

L'essentiel du projet de Charte

Mars 2016

Aucaleuc
Bobital
Brusvily
Calorguen
Cancalle
Chateauneuf d'Ille et Vilaine
Corseul
Créhen
Dinan
Dinard
Evrans
Fréhel
Guenroc
Guitté
Lancieux
Langrolay-sur-Rance
Languenan
Lanvallay
La Richardais
La Vicomté-sur-Rance
La Ville-ès-Nonais
Léhon
Le Hinglé
Le Minihic-sur-Rance
Le Quiou
Le Tronchet
Les Champs-Géraux
Matignon
Miniac-Morvan
Plancoët
Pléboullé
Pleslin-Trigavou
Plessix-Balisson
Pleudihen-sur-Rance
Pleurtaut
Plévenon
Plouasne
Ploubalay
Plouër-sur-Rance
Quévert
Saint-André-des-Eaux
Saint-Briac-sur-Mer
Saint-Carné
Saint-Cast-le-Guildo
Saint-Coulomb
Saint-Jacut-de-la-Mer
Saint-Jouan-des-Guérets
Saint-Judoce
Saint-Juvat
Saint-Hélen
Saint-Lormel
Saint-Lunaire
Saint-Maden
Saint-Malo
Saint-Père-Marc-en-Poulet
Saint-Pierre-de-Plesguen
Saint-Samson-sur-Rance
Saint-Suliac
Taden
Tréfumel
Trégon
Trélivan
Trémereuc
Tressé
Trévron
Vildé-Guingalan



Les 66 communes du
périmètre d'étude du PNR



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Une autre vie s'invente ici

Les PNR, 47 ans d'existence...

51 territoires engagés !



Candidater pour ce label, c'est solliciter la reconnaissance du caractère exceptionnel des patrimoines du territoire Rance-Côte d'Emeraude, et d'un projet ambitieux de développement durable.

Les acteurs de PNR sont invités à poursuivre 5 grandes missions :

-Contribuer à **PRESERVER** et à **VALORISER** les patrimoines naturel, paysager et culturel,

-Contribuer à **AMENAGER**, tout en « ménageant » le territoire,

-Contribuer à **DEVELOPPER** économiquement et socialement,

-Contribuer à **ACCUEILLIR**, **EDUQUER**, **EXPLIQUER** les enjeux du territoire à ses habitants et aux visiteurs,

- **EXPERIMENTER**, **INNOVER**

Carte des projets de Parcs naturels régionaux (octobre 2014)

★ 12 Projets dont l'élaboration de la charte a été prescrite par la ou les régions concernées

☆ 7 Projets en réflexion

* Sources et Gorges du haut-allier



Un Parc naturel régional est un territoire habité, reconnu au niveau national pour la richesse et la fragilité de son patrimoine naturel, paysager et culturel. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine. Il est classé par décret du Premier Ministre pour une durée de 12 ans renouvelable (15 ans prévus dans le projet de loi « Biodiversité »).

Seul 20% du territoire français serait, à terme, couvert par le label « Parc naturel régional ».

Un Parc naturel régional, c'est une reconnaissance nationale, et la notoriété « territoire d'exception »

Etre Parc naturel régional, c'est faire partie à terme des 20% des territoires français « les plus remarquables ».

Un PNR, c'est LE projet volontaire d'un territoire

Un PNR n'est pas « une réglementation de plus », au contraire, c'est l'un des seuls outils territoriaux qui ne soient pas imposés aux collectivités ; il émane de celles-ci : elles peuvent choisir le contenu, collectivement. Un PNR rassemble des élus, des acteurs socioprofessionnels, des associations, des habitants autour d'un projet de développement durable du territoire.

Un PNR, c'est un outil de cohérence

L'outil PNR est, par son champ d'actions et sa combinaison d'acteurs, un outil particulièrement adapté aujourd'hui pour faciliter la cohérence sur un territoire.

Un PNR, ce sont des moyens supplémentaires pour les projets locaux

- Des moyens financiers supplémentaires, principalement de la part des Régions et des Départements, dans une logique de solidarité territoriale.
- Des moyens humains : un PNR c'est une équipe technique de taille limitée mais aux métiers très diversifiés, au service des décideurs locaux.

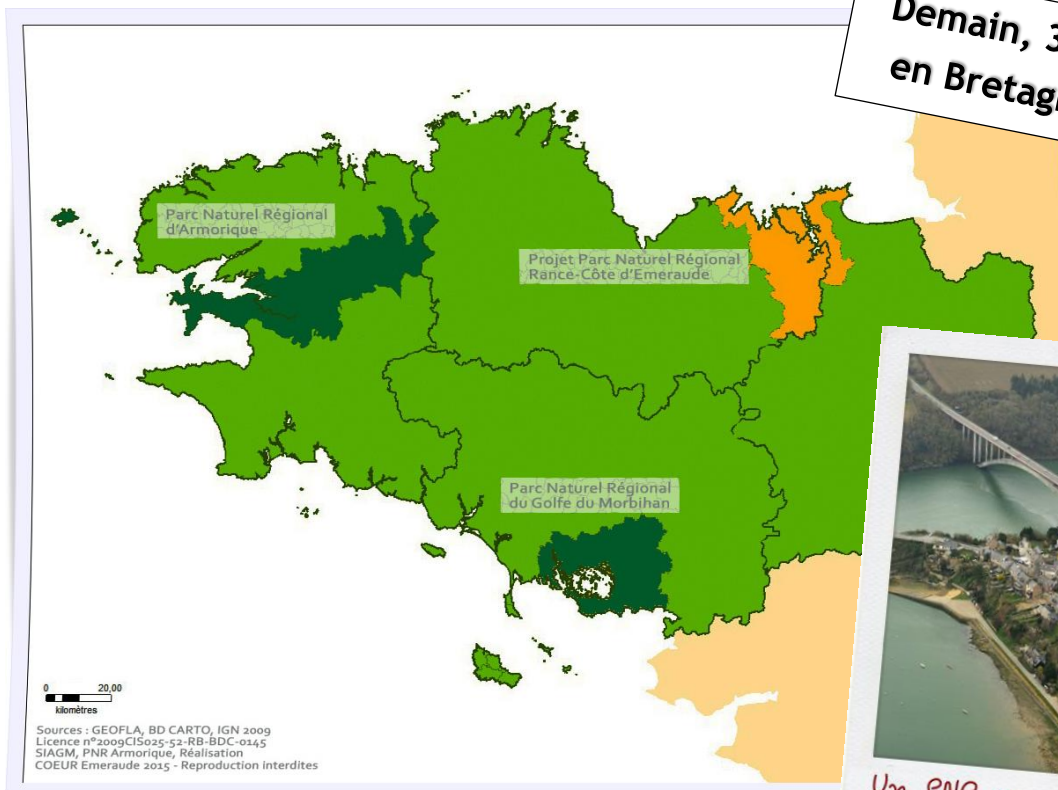
Un PNR, c'est un lieu d'échanges et un outil de facilitation des projets

C'est un « lieu » qui invite à la concertation et au croisement des regards et des compétences sur les différents projets locaux.

C'est également un outil pour faciliter les projets et les démarches, notamment en tissant des liens entre les différents acteurs, collectivités, administrations, partenaires socioprofessionnels, associations, habitants.

Un PNR c'est une ambition !

C'est rechercher toujours plus de **QUALITE**, dans le cadre de vie, l'aménagement, le développement économique, les liens sociaux...



Demain, 3 PNR en Bretagne ?





Le projet de Charte du Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude

Les 66 communes concernées par le projet de Parc, les communautés de communes, Saint-Malo Agglomération, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat, en concertation avec l'ensemble des partenaires socio-professionnels et associatifs, ont définis les engagements qu'ils entendent prendre au cours des 12 prochaines années afin de préserver, valoriser et conforter le développement durable du territoire Rance-Côte d'Emeraude. C'est l'objet de la Charte du Parc.¹

Qu'est-ce que la Charte d'un Parc ? Qu'est-ce qu'un Plan de Parc ?

La Charte du Parc est le « contrat » passé entre les communes et structures intercommunales du territoire, les Départements, la Région et l'Etat (les signataires de la Charte). Elle détermine pour douze ans les orientations et mesures de préservation, de mise en valeur et de développement pour le territoire, et formalise les engagements de chacun des signataires. Elle exprime la volonté des acteurs de travailler ensemble pour assurer une gestion cohérente et concertée du territoire.



La Charte est constituée d'un rapport écrit et d'un plan qui est la traduction cartographique de certaines mesures du rapport.

Le Plan de Parc est un document stratégique et d'orientations prospectives, au 1/50 000^{ème} qui caractérise les différentes zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante et permet de spatialiser certaines dispositions.

Un diagnostic territorial, des annexes (statuts du Syndicat Mixte, organigramme, plan de financement triennal) et des documents complémentaires (études et actions déjà menées, entités paysagères et patrimoniales) complètent le dossier de la Charte qui est soumis à l'Etat.

Les grandes orientations de la Charte

Pour parvenir à mettre en œuvre la Charte du Parc, ses signataires se donnent trois axes de travail :

AXE 1 > DES PATRIMOINES : Préserver, restaurer, valoriser notre territoire Rance-Emeraude

AXE 2 > DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES : Produire et innover pour développer notre territoire et des emplois durables

AXE 3 > UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET OUVERT : vivre ensemble et partager notre identité « terre-mer »

¹ Extraits de la circulaire de 2012 sur les PNR :

« La Charte ne peut contenir d'interdictions générales et absolues que ce soit à l'égard des tiers ou des signataires de la charte [...], la charte doit être rédigée en termes de vocation. »

« La Charte n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut imposer directement d'obligations quelles qu'elles soient à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la charte. »

« les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. (...) Il convient toutefois de rappeler que la charte ne constitue pas un document d'urbanisme [...] Elle doit donc laisser une marge suffisante aux documents d'urbanisme. »

Ces trois axes d'intervention se déclinent en 13 orientations et 32 mesures.

Pour chaque mesure, sont définies les **dispositions**, qui présentent les grandes intentions que se donnent l'ensemble des acteurs du territoire, les **engagements** des différents signataires de la Charte, les **partenaires** essentiels et leurs rôles

dans la réussite de la mesure, le rôle du **Syndicat mixte de Parc** et des exemples d'actions, les indicateurs de suivi.

Les engagements des signataires de la Charte

La mise en œuvre de la Charte relève d'une responsabilité partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales ayant approuvé la Charte, et le Syndicat mixte de Parc.

L'Etat engage sa responsabilité avec tous les autres acteurs du territoire pour concourir aux objectifs de la Charte dans ses domaines de compétences. La Région Bretagne et les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine apportent leurs engagements de moyens respectifs en faveur du projet.

Les engagements des communes et/ou de leurs communautés figurent au niveau de chacune des 30 mesures dans la Charte. Ils sont ici regroupés au sein des 12 grandes orientations.

Pour un rayonnement large du Parc, des liens forts avec Saint-Malo, Rennes métropole et les territoires voisins

Le PNR Rance-Côte d'Emeraude est un territoire non isolé. Une véritable « **aire de rayonnement du Parc** » est envisagée. Au-delà des bénéfices réciproques pour le PNR et ses territoires voisins, c'est une stratégie de cohérence qui sera établie, fondée sur les réalités historiques et économiques.

- **Les villes portes du Parc : Saint-Malo, Rennes Métropole et les autres villes voisines**

En premier lieu, **Saint-Malo** a vocation à bénéficier du statut de « **Ville-porte** » du Parc et ainsi, des liens étroits pourraient être entretenus avec le PNR. L'Histoire et l'interdépendance - environnementale, économique et des services - impose de fait des partenariats dans de multiples domaines qui seront à développer dans une convention entre la commune et le syndicat mixte du Parc.

A étudier : en plus du statut de Ville-porte, une partie (vers sa périphérie) classée PNR de la commune.

A une autre échelle, au regard des échanges entre le territoire et la métropole de Rennes, notamment « **domicile-travail** », « **domicile-loisir** » ou plus généralement économiques, le statut de Ville-porte pour **Rennes Métropole** serait opportun.

Enfin, plusieurs villes en périphérie du PNR pourraient également bénéficier de ce statut, notamment :

- **Erquy, Broons, Caulnes, Combourg, Dol-de-Bretagne...**

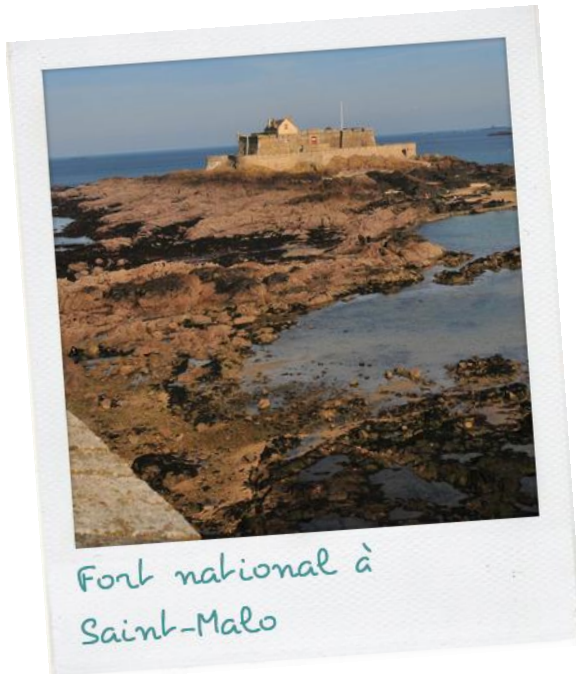
➤ **Les « Communes associées »**

Ce statut de **commune associée** est ouvert à l'ensemble des communes contiguës au PNR ou en proche périphérie, au sein des Pays de Dinan et de Saint-Malo. Des conventions bilatérales seront ainsi passées ciblant les partenariats.

Parmi ces nombreuses communes, les cas de Jugon-les-Lacs et Bécherel, labellisées « **Petites Cités de Caractères** » sont à noter.



AXE 1 > DES PATRIMOINES : Préserver, restaurer, valoriser notre territoire Rance-Emeraude



Le premier axe de la Charte s'attache à placer au cœur du projet de développement durable du territoire Rance-Côte d'Emeraude la préservation, la restauration et la valorisation des patrimoines naturel, paysager et culturel, remarquables à bien des égards mais fragiles.

Une terre d'eaux douces et salées

Les signataires de la Charte du Parc naturel régional s'engagent à « préserver ensemble le patrimoine eau, les estuaires, milieux côtiers et aquatiques » (*orientation 1*). Les estuaires et baies, du fait de leur fragilité, de leur biodiversité remarquable, de leur envasement continu, et qu'ils soient le cœur de conflits d'usages, constituent des espaces d'actions prioritaires du PNR. Leur gestion durable et concertée qui intègre celle des sédiments est un champ spécifique d'investissement et d'expérimentation du PNR. La bonne qualité de l'eau, la recomposition du bocage ainsi que la préservation et la restauration des zones humides constituent encore des objectifs phares pour les acteurs locaux.

Une nature singulière « de terre et de mer »

Il s'agit également de maintenir la diversité biologique des milieux, en « agissant pour la préservation et la restauration des continuités écologiques » (*orientation 2*). La mise en œuvre concrète et exemplaire de la Trame Verte et Bleue (TVB) constitue en ce sens une priorité.

L'un des écrans culturels de France

Enfin, ce territoire concentre un patrimoine historique exceptionnel à l'échelle nationale.

L'architecture au fil des millénaires en témoigne tout comme l'empreinte de grandes figures - écrivains, explorateurs, bâtisseurs, peintres...

Parmi le bâti présent, on retrouve aussi bien vestiges de villas gallo-romaines, des bourgs et hameaux ruraux remarquables à l'échelle bretonne, les villes de Dinan et Saint-Malo, 13% des moulins à marée de France, les fortifications « Vauban », les uniques malouinières, l'architecture balnéaire de la Côte d'Emeraude dont Dinard... Les circulations, les échanges, les complémentarités ont fait de cet espace un territoire unique. Tous ces liens sont à davantage révéler aujourd'hui. Il s'agit aussi de promouvoir à leur juste valeur les grandes richesses du patrimoine culturel et de dynamiser les patrimoines matériels (patrimoine archéologique, bâtis caractéristiques...) et immatériels (langue gallèse, histoire locale de la Grande Pêche, gastronomie...) (*orientation 3*).

Des paysages d'exception

Les signataires de la Charte cherchent également à garantir l'identité du territoire et à développer un aménagement du territoire et un urbanisme de qualité (*orientation 4*). Pour cela, la Charte favorise l'identité de chaque grande unité paysagère et patrimoniale, en apportant notamment des solutions de gestion spécifiques à ces territoires identifiés. Elle cherche également à reconquérir les paysages dégradés. Le conseil personnalisé aux collectivités est la règle dans l'application de cette orientation.

Un territoire attractif

La préservation des espaces naturels, paysagers et agricoles, tout en répondant aux importants défis démographiques à venir², constitue un enjeu fondamental pour le territoire (*orientation 5*). L'ambition volontariste de la Charte est de tendre vers la moindre consommation foncière, par des réflexions urbaines adaptées au contexte local, portées par les élus. Le principe affiché est de favoriser le renouvellement urbain avant toute extension. L'utilisation la plus raisonnée du potentiel foncier identifié, dans un objectif de développement durable, visera à une réelle économie du foncier, au-delà des engagements quantitatifs des SCOT (Schémas de cohérence territoriale).

²D'ici 2040, les analyses prospectives laissent entrevoir une forte croissance démographique due à l'attractivité croissante du territoire pour les personnes âgées, les résidents secondaires, mais aussi les actifs : entre 2010 et 2040, la population devrait connaître une augmentation de 50 000 à 80 000 habitants.

ORIENTATION 1

Une terre d'eaux douces et salées : préserver ensemble notre patrimoine « eau », nos estuaires, milieux côtiers et aquatiques

Mesure 1 : Gérer durablement nos estuaires, nos baies, et notre espace côtier - dont leurs sédiments -

Mesure 2 : Parvenir ensemble aux objectifs des trois SAGE et participer aux coopérations SAGE(s) et bassins versants

Mesure 3 : Préserver les milieux aquatiques - zones humides, cours d'eau - et leurs richesses naturelles

Mesure 4 : Continuer les efforts entrepris pour la recomposition du bocage, notamment dans les secteurs les plus sensibles



ORIENTATION 2

Une nature singulière « de terre et de mer » : agir ensemble pour la préservation et la restauration des continuités écologiques

Mesure 5 : Mieux connaître la biodiversité et son fonctionnement

Mesure 6 : Préserver et améliorer la riche biodiversité de notre territoire en mettant en œuvre la trame verte et bleue

Mesure 7 : Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs

ORIENTATION 3

Un écrin culturel : connaître, sauvegarder et transmettre nos patrimoines culturels matériels et immatériels

Mesure 8 : Protéger et promouvoir nos patrimoines historiques et bâtis

Mesure 9 : Proposer une transmission vivante de l'histoire locale et du patrimoine immatériel

➤ Un projet qui privilégie l'accompagnement des collectivités :

- pour faciliter les projets locaux et rechercher des financements
- pour un urbanisme qualitatif respectueux des caractéristiques locales et préservant les terres agricoles et les espaces naturels
- pour mettre en lumière le patrimoine culturel exceptionnel du territoire
- ...

ORIENTATION 4

Des Paysages d'exception : garantir l'identité de notre territoire et développer un aménagement du territoire et un urbanisme de qualité

Mesure 10 : Mieux connaître et faire connaître les paysages

Mesure 11 : Renforcer le caractère et la qualité de nos paysages

ORIENTATION 5

Un urbanisme et un habitat attractifs : sauvegarder nos espaces naturels, agricoles et paysagers tout en répondant aux défis démographiques

Mesure 12 : Préserver nos espaces naturels et agricoles

Mesure 13 : Promouvoir un habitat durable, et assurer les conditions de la mixité urbaine, sociale et générationnelle

AXE 2 > DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES : produire et innover pour développer notre territoire et des emplois durables



Face aux enjeux actuels, les signataires de la Charte s'engagent en faveur de l'économie locale intégratrice des équilibres écologiques et humains. Elle est l'une des garanties d'un développement futur pouvant toujours s'appuyer sur les richesses locales. Plus largement, les différents acteurs économiques sont invités, encouragés à s'impliquer dans cette ambition. L'une des finalités du projet demeurera la création d'emplois sur le territoire.

S'acheminer vers le durable

Le territoire Rance-Côte d'Emeraude choisit de soutenir et d'accompagner les acteurs de l'agriculture et de l'économie de la mer vers un développement plus durable (orientation 6). Du fait de leur poids économique, et de leur rôle dans l'aménagement et dans la protection du territoire, il est question ici de parvenir à une consolidation des activités agricoles et maritimes - et de leurs filières respectives - respectueuses des ressources, en suscitant et renforçant les initiatives durables des professionnels.

Entreprendre dans « l'esprit Parc »

Les signataires s'engagent à faire de la Rance-Côte d'Emeraude un territoire d'audace et d'innovation entrepreneuriale dans « l'esprit Parc » (orientation 7). Il s'agit ici de valoriser le territoire, ses produits, ses savoir-faire et ses services durables par l'image et la marque « Valeurs du Parc naturel régional ». Cette ambition passe également par l'accompagnement des entreprises locales, des artisans et des services dans le déploiement d'initiatives toujours plus durables et innovantes, en faveur notamment du développement de l'économie circulaire³.

³ L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le

Etre curieux de nature

Afin de conforter le territoire Rance-Côte d'Emeraude en tant que terre de loisirs et de tourisme durables (orientation 8), ses acteurs misent sur un encouragement au tourisme durable responsable et accessible à tous, en facilitant notamment les mises en réseau et en développant les liens entre les espaces maritimes du nord et les espaces terrestres du sud du territoire ; sur une valorisation du tourisme et des activités nature et de découverte des patrimoines ; et sur un tourisme balnéaire, un nautisme et des activités récréatives raisonnés sur le littoral. Le territoire a la chance d'être déjà doté d'un maillage solide d'acteurs du tourisme, pour notamment accompagner les professionnels.

Accompagner la croissance démographique

D'ici 2040, les analyses prospectives laissent entrevoir une forte croissance démographique due à l'attractivité croissante du territoire pour les personnes âgées, les résidents secondaires, mais aussi les actifs : entre 2010 et 2040, la population devrait connaître une augmentation de 50 000 à 80 000 habitants.

La Charte souhaite doter le territoire de moyens pour anticiper cette évolution, en prônant le maintien et la diversification de l'offre de commerces, services de proximité et artisanat, et en permettant le développement d'une mobilité plus durable, centrée sur les besoins du citoyen et des touristes (orientation 9).

S'adapter au changement climatique et réussir la transition énergétique

Les signataires de la Charte cherchent à mieux connaître les conséquences du changement climatique pour le territoire afin de pouvoir développer des solutions d'adaptation. Au-delà, il s'agit d'agir localement sur les causes et les effets du changement climatique pour limiter ses impacts.

Considérant que le territoire s'est montré précurseur en la matière grâce à l'usine marémotrice de la Rance, il s'agit enfin de développer les énergies renouvelables locales, tout en encourageant tout un chacun aux économies d'énergie (orientation 10).

ORIENTATION 6

Des paysans et des pêcheurs : soutenir et accompagner les agricultures, l'activité forestière et l'économie de la mer

Mesure 14 : Conforter l'agriculture et ses filières en promouvant le développement durable

Mesure 15 : Soutenir et promouvoir une activité forestière

Mesure 16 : Accompagner les acteurs de l'économie de la mer

principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie (source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)).

ORIENTATION 7
Une terre d'audace et d'innovation entrepreneuriale dans « l'esprit Parc »

Mesure 17 : Développer, valoriser et labelliser les produits, les activités et les savoir-faire de qualité du territoire grâce notamment à la marque « Valeurs du Parc »

Mesure 18 : Encourager et promouvoir les initiatives durables et innovantes de nos entreprises, de nos artisans et de nos services

Mesure 19 : Engager le territoire dans l'économie circulaire



maintenant et en diversifiant l'offre de commerces, services de proximité et artisanat
Mesure 24 : Permettre le développement d'une mobilité éco-responsable

ORIENTATION 10
Sensibiliser le territoire sur les effets du changement climatique et promouvoir la transition énergétique

Mesure 25 : Agir localement sur les causes et les effets du changement climatique

Mesure 26 : Réussir la transition énergétique sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude



ORIENTATION 8
Une destination d'excellence : promouvoir un tourisme d'accueil et de loisirs

Mesure 20 : Inscrire le territoire du Parc au cœur de la destination régionale « Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel » et fédérer les acteurs touristiques autour des valeurs et de l'ambition d'un tourisme durable en Rance-Côte d'Emeraude

Mesure 21 : Promouvoir le tourisme et les activités nature et de découverte des patrimoines

Mesure 22 : Encourager un tourisme balnéaire, nautique et des activités récréatives

ORIENTATION 9
Accompagner la croissance démographique : satisfaire les besoins de proximité et développer une mobilité plus durable

Mesure 23 : Répondre aux besoins des habitants en

Un exemple d'outil :
La Marque « Valeurs du Parc », un atout pour l'économie locale

« **Produits du Parc** » : légumes, farines, cidre, jus, viande, produits de la mer...

« **Accueil du Parc** » : hébergements, restaurants, prestations touristiques...

« **Savoir-faire du Parc** » : ferronnerie, granit...



AXE 3 > UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET OUVERT : vivre ensemble et partager notre identité « terre-mer »

La vie associative et la culture rassemblent les citoyens du territoire Rance-Côte d'Emeraude, façonnent l'identité locale. L'axe 3 de la Charte s'attache ainsi à renforcer les solidarités, pour bien vivre ensemble et partager notre identité « terre-mer ».

S'impliquer sur le territoire

Pour y parvenir, la Charte a pour ambition d'encourager les habitants et les visiteurs à être acteurs de ce territoire, et invite les acteurs locaux à unir leurs forces en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (*orientation 11*). Il s'agit notamment de conforter le sentiment d'appartenance au territoire par la découverte de la culture et des patrimoines locaux, et de renforcer les liens unissant les habitants. Le tissu associatif du territoire est déjà dense et dynamique, les initiatives locales diversifiées, c'est une vraie chance.

Vivre notre culture « terre-mer »

Les signataires s'engagent encore à favoriser les expressions culturelles du territoire (*orientation 12*) en soutenant notamment la vitalité culturelle et la création artistique autour des patrimoines, du lien terre-mer et des valeurs portées par la Charte.

Partager nos expériences

Enfin, parce que le territoire Rance-Côte d'Emeraude est ouvert sur le monde, il s'agit pour les acteurs locaux de renforcer la coopération, les partenariats et les échanges d'expériences au sein du territoire Parc, avec les Villes portes et les Communes associées, et d'autres territoires en Bretagne, en France et à l'International (*orientation 13*). Sur un territoire breton très marqué par sa culture, des partenariats en région, notamment avec les deux autres PNR d'Armorique et du Golfe du Morbihan, pourront par exemple voir le jour.

ORIENTATION 11

S'impliquer sur le territoire : encourager les habitants et les visiteurs à être acteurs du territoire et unir nos forces en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Mesure 27 : Valoriser le dynamisme local et conforter le sentiment d'appartenance au territoire

Mesure 28 : Sensibiliser et impliquer toujours mieux les habitants et les visiteurs, au bénéfice de l'environnement et du développement durable



ORIENTATION 12

Vivre notre culture « terre-mer » : encourager les expressions culturelles

Mesure 29 : Valoriser les manifestations culturelles, encourager leur développement, favoriser leur programmation tout au long de l'année, en ville ou en campagne comme en bord de mer

Mesure 30 : Encourager la vitalité culturelle et soutenir la création artistique valorisant les patrimoines du territoire, le lien terre-mer, et les valeurs Parc

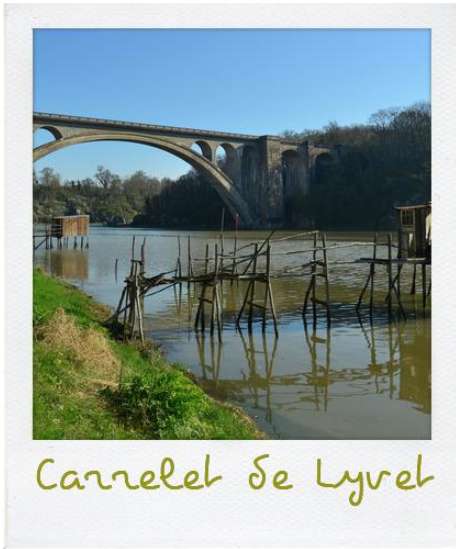
ORIENTATION 13

Partager nos expériences : développer les partenariats, du local à l'international

Mesure 31 : Renforcer la coopération entre les acteurs du territoire Parc, des villes portes, des communes associées, et des territoires voisins

Mesure 32 : Développer des partenariats en Région ; favoriser les échanges avec d'autres territoires nationaux et internationaux

Le Parc, un outil au service des acteurs de l'Éducation à l'Environnement, au Développement Durable, à l'Histoire locale



Carnelet de Lyvel



Tadornes,
Saint-Samson-sur-Rance



Centre d'interprétation du
patrimoine Coriosolis à Corseul, F.
Galivel

Pour tout savoir sur la Charte et le projet de Parc

www.coeur.asso.fr

4 allée du château 22100 LEHON

02.96.82.31.78

contact@coeuremaude.org



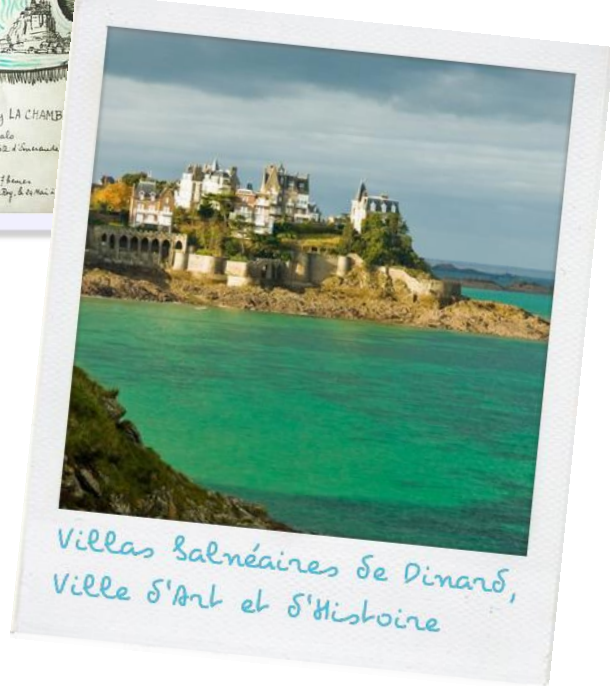
web



web



Cap Fréhel à Plévenon



Villas balnéaires de Dinard,
Ville d'Art et d'Histoire